



PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale  
des Territoires et de la Mer  
de la Vendée

Service  
Eau, Risques et Nature

Unité  
Politiques de l'eau et de  
l'environnement

## ARRETE préfectoral n° 14-DDTM85-123

portant modification de la composition de la  
Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement  
et de gestion des eaux du bassin du Lay

**Le Préfet de la Vendée,**  
*Chevalier de la Légion d'honneur*  
*Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 97-DRCL/4-003 du 29 avril 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-819 du 27 octobre 2010, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Lay,
- VU la demande de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques en date du 27 janvier 2014,

### ARRETE :

#### **Article 1 : Composition de la Commission locale de l'eau**

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 11-DDTM-588 du 11 août 2011, n° 12-DDTM-101 du 5 mars 2012, n° 12-DDTM-262 du 7 juin 2012 et n° 13-DDTM85-331 du 24 mai 2013, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 10-DDTM-819 du 27 octobre 2010 est modifié comme suit :

#### **2. Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

Représentant de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

« Monsieur Gilbert ANTOINE » est remplacé par « Monsieur Dimitri BOURON »

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la Commission locale de l'eau est jointe en annexe.

## **Article 2 : Publication**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

## **Article 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

## **Article 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le **27 FEV. 2014**

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
**Le Secrétaire Général**  
**de la Préfecture de la Vendée**

  
Jean-Michel JUMEZ

**ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 14-DDTM85- 123**  
**portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)**  
**du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**  
**du bassin du Lay**  
**Composition de la CLE du bassin du Lay**  
**56 membres**

**1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (28 membres)**

**Conseil régional des Pays de la Loire :**

Claudine GOICHON

**Conseil général de la Vendée :**

Marcel GAUDUCHEAU

Jean-Pierre HOCQ

**Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de la Vendée :**

Jean-Claude AUVINET *(maire de la Réorthe)*

James LOUIS *(maire de Réaumur)*

Valentin JOSSE *(conseiller municipal de Mouilleron-en-Pareds)*

Yvon GUILBOT *(maire de Bessay)*

Francis BARRAUDEAU *(adjoint de Château-Guibert)*

Michel COTTEREAU *(adjoint du Champ-Saint-Père)*

Guy PASQUIER *(adjoint du Givre)*

Joël BORY *(maire de Saint-Michel-en-l'Herm)*

Monique AMEIL *(conseillère municipale de Nesmy)*

Pierre DEFRANCE *(maire de Saint-Valérien)*

Joël CHATEIGNER *(adjoint de Monsireigne)*

**Communauté de communes du pays de Sainte-Hermine :**

Norbert BARBARIT

**Communauté de communes du pays de Chantonay :**

Louis-Marie GIRAUDEAU

**Communauté de communes du pays moutierrois :**

Jannick RABILLER

**Communauté de communes du pays mareuillais :**

James GANDRIEAU

**Communauté de communes du pays né de la mer :**

Jean ETIENNE

**Communauté de communes du pays de Pouzauges :**

Antoine HERITEAU

**Communauté d'agglomération « La Roche-sur-Yon Agglomération » :**

Gérard RIVOISY

**Communauté de communes du pays de la Châtaigneraie :**

Jean-Marie SICOT

**Communauté de communes du pays des Essarts :**

Jean SORIN

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Angle Guignard :**

Eric RAMBAUD

**Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Plaine et Graon :**

Jean-Pierre JOLY

**Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais Poitevin :**

Monique BOURON

**Syndicat mixte pour l'entretien et la restauration du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL) :**

Roger HERVE

**Syndicat mixte du Marais Poitevin bassin du Lay :**

Hubert MARTINEAU

**2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (15 membres)**

**Chambre d'agriculture de la Vendée :**

Loïc RINEAU

**Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :**

Jean-Claude LE BOURDONNEC

**Association « La vallée du Lay » :**

Bernard CHADENEAU

**Association « Les vallées du Moyen Lay » :**

Michel FORGERIT

**Comité régional conchylicole des Pays de la Loire :**

Yannick YOU

**Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM) :**

José JOUNEAU

**Fédération des Syndicats de marais du Marais Poitevin :**

Denis CLEMENCEAU

**Union régionale des industries de carrières et matériaux de construction des Pays de la Loire :**

Mickaël PINEAU

**Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :**

Dimitri BOURON

**Fédération départementale des chasseurs de la Vendée :**

Raphaël FAUCHER

**Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Sèvre et bocage :**

Pascal SACHOT

**Association pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement du littoral Sud-Vendée (ASNEL) :**

Jean KAHANE

**Coordination pour la défense du Marais Poitevin (CDMP) :**

François-Marie PELLERIN

**Association de défense des riverains du Lay :**

Pierre RALLET

**Union départementale des associations familiales (UDAF) :**

Joseph BREMOND

**3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

*(13 membres)*

- le Préfet de la région Centre, coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la région Poitou-Charentes, coordonnateur du Marais Poitevin
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué inter-régional de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays de la Loire
- le Délégué inter-régional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage Bretagne-Pays de la Loire
- le Directeur du centre de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental de la protection de la population de la Vendée
- le Directeur de l'Etablissement public du Marais Poitevin

ou leur représentant